

## **Insertion par l'économie - Association Intermédiaire : Intermed - Association Jean Eudes**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Dans le cadre de sa Politique d'accompagnement aux structures oeuvrant sur le champ de l'insertion par l'économie, la Ville apporte son soutien financier à certaines associations. Deux dossiers ont été instruits par le Service Economie.

### **1. Association Intermédiaire : Intermed**

Le Conseil Municipal a attribué à Intermed une subvention de 70 000 F. Le Service Economie - Emploi - Tourisme fut chargé d'effectuer un examen complémentaire de la situation de l'association en cours d'exercice, examen motivé par une sollicitation initiale de l'association supérieure aux 70 000 F décidés par le Conseil Municipal. Cette analyse réalisée, il en découle la nécessité d'une intervention supplémentaire, au regard des besoins notamment issus de l'accompagnement social des populations prises en charge par Intermed.

En effet, sur un budget d'environ 6 000 000 F, le coût de l'accompagnement social, qui fait la spécificité des associations intermédiaires, s'élève à 10 %, soit 600 000 F. L'Etat, le Département, le PLIE, des syndicats intercommunaux ainsi que la Ville de Besançon participent à la prise en charge de ce surcoût social, étant entendu que l'association s'autofinance sur son exploitation. Aujourd'hui, le besoin complémentaire est évalué à 30 000 F.

### **2. Association Jean Eudes**

Créée en septembre 1986, l'Association Jean Eudes a repris à son compte la Blanchisserie du Refuge tenue par les soeurs de la Charité, rue de la Vieille Monnaie à Besançon. L'association y développe une action d'aide à la réinsertion par le travail pour des jeunes femmes en situation d'exclusion sociale.

En 1997, l'activité économique de la blanchisserie a fait appel à une clientèle composée pour 68 % par des collectivités et 32 % par des particuliers.

Pour cette même période, le bilan social fait état de :

- . 25 jeunes accueillis dont 15 en CES,
- . plus 17 stagiaires et 4 jeunes en travail d'intérêt général.

Le travail en blanchisserie se prête bien à l'accompagnement des jeunes bénéficiaires, car il demande soin et précision dans une activité de service utile. La petite taille de l'entreprise facilite les relations humaines. Le travail social est réalisé en étroite collaboration avec la Mission Locale pour les orientations et la formation.

Exception faite pour une subvention d'équipement en 1986, la Ville de Besançon n'a plus été sollicitée sur les 11 ans d'activité. Les responsables de l'association ont joué la carte de l'autofinancement, complétée par l'aide de l'Etat sous la forme du dispositif Contrat - Emploi - Solidarité, et une aide du Fonds Départemental pour l'Insertion. Confrontée à des contraintes nouvelles (loyer en forte augmentation, diminution des postes CES), l'association se tourne vers de nouvelles sources de financement. Dans ce contexte, la Ville de Besançon est sollicitée pour une somme de 35 000 F.

Ces aides financières seront reconsidérées pour l'année 1999, dans le cadre d'une évaluation que conduira la délégation Economie - Emploi - Tourisme sur le soutien apporté par la Ville aux différentes structures et dispositifs d'insertion par l'économie.

Sur avis favorable de la Commission Economie - Emploi - Tourisme, il est proposé de décider d'attribuer :

- une subvention de 30 000 F à l'Association Intermed,
- et une subvention de 35 000 F à l'Association Jean Eudes.

Ces aides seront imputées sur le chapitre 92.48/6574.30200 qu'il convient d'abonder par un virement de crédits de 65 000 F du chapitre 92.90/6574.30200.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

*Récépissé préfectoral du 22 décembre 1998.*